

L'enseignant

ACADEMIE DE LILLE

0,76 €

Tirage : 1 600 exemplaires

ÉDITO

LA CRISE, MODE D'EMPLOI

En dépit des rodomontades de notre Président, la crise est bien installée et n'en finit pas. Aucun des plans de sauvetage « historiques » qu'il nous annonce presque chaque jour n'en est venu à bout. Tout le monde n'est cependant pas logé à la même enseigne. Principales responsables, avec le système ultralibéral, de cette crise, les banques ont été abondamment renflouées par les Etats. Ces Etats ont dû, pour cela, s'endetter lourdement. Leurs bénéficiaires restaurés, les banques s'empressent maintenant de spéculer contre les Etats fragilisés par leurs déficits...

Du coup, nos gouvernants nous préparent, sans oser l'annoncer franchement, une cure d'austérité à rendre jalouse Margaret Thatcher. En clair, les citoyens et contribuables vont payer pour une crise dont ils sont les premières victimes. Et cela, en confortant les profits des vrais coupables, pendant que le système aberrant qui a engendré cette crise sortira renforcé.

Dans son livre, *la Stratégie du choc*, Naomi Klein décrit comment l'ultralibéralisme se développe sur les catastrophes. Un nouveau palier vient d'être franchi : il se nourrit maintenant des crises qu'il a lui-même provoquées.

En France, les services publics ont fortement contribué à amortir les effets de la crise. Pourtant le gouvernement poursuit son entreprise de démolition. Ainsi le ministère a-t-il adressé une note à tous les rectorats pour les enjoindre de trouver toujours plus de postes à supprimer. L'administration ne s'encombre plus de faux-semblants. Son objectif essentiel est bien, comme nous le dénonçons, la recherche d'économies à court-terme et non le service rendu aux usagers. Le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, dont l'actualité prouve encore plus l'absurdité, est plus que jamais maintenu.

La crise a aussi amplifié le problème de financement des retraites. Le gouvernement en a profité pour effrayer nos concitoyens par des annonces catastrophistes. En utilisant la peur et la désinformation, il souhaite prévenir toute réaction contre ses projets. En effet, en retardant l'âge légal de la retraite, il souhaite faire porter tout l'effort par les seuls salariés. Cette mesure injuste ne permettra même pas de régler le problème, il ne s'agit là encore que d'un gage donné aux ultralibéraux. Toute recherche d'autres sources de financement ou augmentation des cotisations, ont été exclues, pour ne pas peiner le MEDEF ou l'électorat de la majorité. Seules les cotisations des fonctionnaires seront relevées, au détriment de leur pouvoir d'achat.

Face à ce gouvernement qui n'essaie pas de régler la crise mais l'utilise pour cautionner sa politique ultralibérale, nous devons rester mobilisés. Fort de ses propositions et projets, le SE-UNSA saura faire entendre sa voix dans les luttes qui nous attendent.

Marc Christofeuil

SOMMAIRE

- 1er Mai 2
- 27 Mai/27 Juin : tous ensemble pour sauver nos retraites méritées ! 2
- Réunion du CSA le 1er juin à Merville..... 2
- Retraites : les 6 derniers mois dans le collimateur !..... 3
- Suppression de postes : le mammoth n'est pas encore mort... 3
- Les congés de formation professionnelle ou l'art de la patience 4
- Mutation intra académiques : premier bouchon avant les vacances . 4
- Lycée Professionnel : résultats de l'état des postes dans quelques disciplines pour la rentrée 2010 5
- Carte scolaire des LP : les structures évoluent au gré de la réforme du BAC PRO 5
- Stagiaires du second degré : le bond vers l'inconnu 6
- Rythmes scolaires : le sport ne résout pas tout 6
- Extraits de la déclaration du 19 juin 2010 : vive l'école publique laïque et gratuite ! 6
- Agir en faveur des précaires 7
- Qu'est-ce que le réseau d'éducation sans frontières ? 7
- En finir avec la précarité dans nos établissements 8

Revue trimestrielle

Directeur de publication :

CHANTAL DEFAUQUET

N° CPPAP : 0610 S 06652

IMP. SCIE 62800 LIEVIN



Exigez la cohérence

Section académique de
LILLE32, BD J.-B. LEBAS
59000 LILLE

TEL. 03.20.62.22.84

FAX. 03.20.62.22.88

e-mail : ac-lille@se-unsa.org

Web : www.se-unsa.org

1^{ER} MAI



Joël nous salue une dernière fois, pour son dernier 1^{er} mai travaillé...après, il ne veut plus en entendre parler !

La fête du travail cette année a réuni plusieurs milliers de personnes dans toute la région, autour des mêmes peurs et des mêmes cris du cœur : On veut un travail digne, stable et pourquoi pas épanouissant ! On veut une retraite décente et méritée ! On veut une société égalitaire

et fière de ses différences...

Entre fête et revendication, entre musique et slogans, entre syndicats et partis politiques, associations, tous citoyens et militants !



27 MAI / 24 JUIN : TOUS ENSEMBLE POUR SAUVER NOS RETRAITES MÉRITÉES !

Le 27 mai, nous étions 15000 à défiler à Lille, toutes couleurs confondues pour défendre la solidarité de notre système de répartition et refuser les fausses solutions du gouvernement... On a remis ça le 24 juin, contre toute atteinte au droit fondamental à une retraite digne. Voir les propositions de l'UNSA Fonction Publique : <http://www.unsa-fp.org>



RÉUNION DU CSA LE 1^{ER} JUIN À MERVILLE

Le Conseil Syndical Académique s'est réuni mardi 1^{er} juin. Il est toujours l'occasion de faire un point sur l'actualité générale et partager le vécu de chacun dans les établissements.

Si vous souhaitez y assister à la rentrée pour mieux connaître votre syndicat, contactez-nous !



RETRAITES : les 6 derniers mois dans le collimateur !

Le 4 juin dernier, lors de la rencontre de l'UNSA Fonction Publique avec le cabinet d'Eric Woerth, ce dernier a mis sur la table une simulation dégradant le mode de calcul actuel de la pension des fonctionnaires. On passerait d'un calcul basé sur les 6 derniers mois, à un calcul sur les 10 dernières années dès 2011 (calcul sur les 2 dernières années) pour s'achever en 2019.

Pour le SE-UNSA, une telle hypothèse est inacceptable. Elle baisserait les pensions des enseignants, surtout des enseignantes, déjà principales victimes des réformes précédentes.

Ce serait rompre avec la conception actuelle d'une Fonction Publique de carrière statutaire. Ce serait aussi méconnaître les spécificités du régime de retraites des enseignants qui n'intègre pas les indemnités et les primes, de toute façon déjà bien peu élevées par rapport à d'autres professions.

Ce serait aussi passer sous silence les statistiques, livrées par ce même ministère, démontrant que le salaire d'un enseignant est inférieur de plus de 1000 euros à celui d'un autre cadre de la Fonction Publique et de plus de 1 500 euros comparé à un cadre du privé. Nous sommes donc bien loin des idées reçues qui feraient des enseignants des privilégiés.

Par ailleurs, en mettant en œuvre cette option dès 2011, il ne laisserait aucune possibilité d'anticipation aux enseignants proches de leur retraite. Le SE-UNSA y voit les premiers signes du gel budgétaire qui s'annonce particulièrement sévère pour les fonctionnaires.

En s'engageant dans cette voie, le ministre de la Fonction Publique va susciter la colère des personnels déjà fortement indignés par le cynisme des « 13 leviers » d'économies du schéma d'emplois 2011-2013 récemment dévoilés.

7 juin 2010,
d'après Christian Chevalier, Secrétaire Général

Les pouvoirs publics envisagent une **augmentation de quelque 3% de la retenue pour retraite des fonctionnaires**. Cette « information » s'inscrit dans un contexte salarial dégradé depuis des années. Elle annonce une politique d'austérité se traduisant pour les fonctionnaires par des pertes de revenu disponible pouvant aller de **40 euros à plus de 100 euros** par mois.

Communiqué du 9 juin.

Pour l'UNSA, quelques principes essentiels :

La retraite par répartition et un bon taux de remplacement sont deux piliers non négociables de notre système de retraite. Nous refusons donc la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans. En l'état actuel du

fonctionnement du marché du travail et des écarts d'espérance de vie à 60 ans, celle-ci ne pourrait qu'aggraver les inégalités d'accès des assurés au droit à la retraite.

De même, l'UNSA défendra le maintien des six derniers mois pour le calcul des pensions des fonctionnaires car il prend notamment en compte les différences de carrières et de rémunérations entre le privé et le public.

Les 80% des dépenses de l'assurance vieillesse liées au travail doivent logiquement continuer à être financées par les cotisations. Mais les 20% restant, qui correspondent à des dépenses de solidarité (minimum contributif, avantages conjugaux et familiaux...), doivent relever de la solidarité nationale et donc des ressources fiscales.

Afin de les financer, l'UNSA propose :

- de remettre en cause la loi TEPA, que ce soit pour le bouclier fiscal ou l'exonération des heures supplémentaires (1,2 milliard d'euros de recettes supplémentaires) ;
 - de mettre fin aux exonérations de charges sociales non compensées (1,2Md) ;
 - de taxer l'intéressement et la participation avec un coût pour les entreprises proche de celui résultant des cotisations patronales assises sur les salaires. Porter ainsi de 4% à 15% le forfait social sur l'intéressement rapporterait environ 1Md d'euros ;
 - d'augmenter, dans ce contexte d'efforts partagés, la CSG d'un point, la recette pouvant être répartie entre l'assurance maladie et les retraites ;
 - de rendre effective, début 2011, l'augmentation de 0,3 point de la cotisation vieillesse
- = 10 milliards d'euros par an.

L'UNSA demande enfin que soient évalués les 30 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales pour les entreprises (compensées en partie par l'ETAT... c'est-à-dire nos impôts), sur la base de leur efficacité en matière d'emploi.

Pour l'UNSA, dans un contexte de déséquilibre démographique, sauvegarder notre système de retraite nécessitera des efforts. Encore faudra-t-il qu'ils soient justes et donc socialement partagés.

SUPPRESSION DE POSTES : le mammoth n'est pas encore mort

Dans l'Education nationale, on cherche comment on va encore pouvoir supprimer 16 à 17000 postes. Un document interne, envoyé par le ministère aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, laisse deviner quelles méthodes draconiennes on va utiliser. On ne va plus dégraisser le mammoth, on va carrément attaquer l'os. Et ce, paraît-il, « sans dégrader les performances globales » du système éducatif. A vous de juger.

En primaire : augmentation des effectifs par classe ; diminution, voire suppression de la scolarisation des deux ans ; emplois de vacataires pour les remplacements ; formation continue des enseignants en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et vacances) ; suppression d'environ « un millier d'emplois » d'intervenants extérieurs en langue vivante ; nouvelles attaques contre les RASED et contre les psychologues scolaires.

En collège : le ministère veut aussi augmenter la taille des classes, estimant qu'« il n'est pas démontré ... que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves » et encore que « le surcroît de moyens au profit de certaines académies, pourtant significatif, ne permet pas d'atteindre une plus grande performance scolaire et d'égaliser les chances ».

Le ministère envisage donc de « procéder à une analyse du nombre d'élèves par division ou groupe d'élèves au regard des caractéristiques sociales et structurelles de l'académie, des niveaux et types de formation, et d'estimer les gains en emplois qui peuvent être générés dans le cadre d'une optimisation des effectifs dans les structures ». On imagine aisément ce que ça signifie pour une académie comme la nôtre ...

Le document officiel donne un exemple : au sein d'un établissement, 240 élèves sont en 4^{ème} dans 10 divisions soit 24 élèves par division. En ajoutant 5 élèves par division, on devrait obtenir : $240 / 29 = 8,3$ divisions arrondi à 9 (gain d'une division). Soit un gain de 1,6 ETP (équivalent temps plein) par division supprimée (sur la base de 29 heures par division) de 1 (division) x 29 (heures) / 18).

La **fermeture des petits établissements** est une autre voie explorée. Là l'argumentation est assez spéculative. Pour le ministère, « outre le coût de ces établissements pour les finances publiques (Etat et collectivités territoriales), cette situation peut nuire à la qualité de la formation dispensée : isolement des enseignants, multiplication des services partagés ... ». On croit rêver quand on voit le nombre de CSD existant dans nos établissements et la baisse des

ressources des collectivités territoriales causée par les dernières réformes gouvernementales !

Si **les lycées** doivent rester intouchés à la rentrée 2010, le ministère indique qu'il n'en sera pas de même en 2011. Il entend « rationaliser » les moyens grâce aux apports de la réforme. « La réforme du lycée général et technologique offre des possibilités significatives d'optimisation aux établissements : une dotation horaire globalisée pour la mise en place de groupes à effectifs réduits, la possibilité de « mise en réseau » des établissements pour assurer certains enseignements de manière optimale, la mise en place d'un « tronc commun » en première permettant la constitution de classes réunissant des élèves des différentes séries, l'organisation de l'enseignement des langues vivantes par groupes de compétence ... ».

Dans les **lycées professionnels**, c'est la « rationalisation de la carte des formations » qui permettra de dégager des moyens. « Le regroupement des divisions à effectifs réduits sera recherché ainsi qu'une augmentation de la taille des divisions. L'objectif est de rationaliser la carte des formations et de spécialiser les établissements afin d'optimiser la taille des structures ».

Le ministère entend également revenir sur les **décharges horaires** des enseignants, une mesure que Robien avait fait passer et que Darcos avait annulée. Constatant que le volume des décharges équivalait à 19 827 ETP le ministère veut d'abord s'en prendre aux décharges non statutaires (ex : chorale, coordination disciplinaire, décharges tice ...) et les remplacer par des heures supplémentaires.

Là où ils existent encore, les **IDD** sont dans le collimateur. Enfin le gouvernement veut poursuivre sa politique d'« **optimisation du remplacement** » (les mauvaises conditions faites aux TZR ne risquent pas de s'améliorer) et réduire encore le nombre **d'emplois administratifs**.

Le fait que ces documents internes aient fuité montre qu'ils suscitent des remous au ministère. On sait que les décisions seront prises le 15 juin. A cette date les académies auront une idée précise des postes supprimés.

Un rappel, environ 50.000 postes ont déjà été supprimés dans l'Education nationale depuis 2002, près de 6000 dans notre académie.

Céline Rigo

LES CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU L'ART DE LA PATIENCE

Tout personnel ayant au moins 5 années d'ancienneté de service a droit dans sa carrière à 12 mois de congé de formation professionnelle (10 mois payés 85% du salaire brut et 2 mois en plein traitement). Le contingent annuel de congés représente 0.2% de la masse salariale du corps. Le CFP est attribué en fonction du nombre de demandes antérieures, même si elles ne sont pas faites en continu. En cas d'égalité, priorité au plus jeune. On garde alors son poste et on peut le prendre à temps plein sur un an ou à mi-temps sur 2 ans. On peut aussi ne demander que 6 mois à temps plein de septembre à février.

Pour l'administration, la formation doit être en rapport avec le métier exercé, voire la discipline enseignée et n'est pas acceptée si elle apparaît comme un projet de reconversion d'une autre nature. Le bénéficiaire est redevable de 3 fois la durée du CFP après. Ainsi, si vous prenez un an, vous êtes redevable de 3 ans après à l'Education Nationale et ce temps est prorogé si vous exercez à temps partiel : 6 ans à mi-temps par exemple...bon à savoir pour ceux qui l'envisagent pour leurs fins de carrière.

Cette année, il y a eu 708 demandes, soit 72 équivalents temps plein (ETP), au lieu de 764 l'an dernier. 10% du contingent total est prélevé en faveur du Réseau d'Aide aux Personnels (RAPE).

Les contingents de chaque corps sont répartis équitablement entre les moins de 10 ans d'ancienneté et les plus de 10 ans ce qui explique que le délai d'attente soit généralement plus court pour les « jeunes ». Enfin plus de 90% des demandes concernent la préparation de l'agrégation.

Corps	Effectifs	Contingent ETP	Nb demandes <10ans	Nb demandes >10 ans
Agrégés	2455	6	5	4
Certifiés	14434	38	5	7
Eps	1959	5	5	8
Plp	4926	13	1	1
Pegc	613	2	Aucune	Aucune
Cop	309	1	2	3
Non titulaires	913	3	2	

Notre avis

Le congé de formation professionnelle est la seule possibilité offerte aux collègues qui souhaitent améliorer leur qualification et qui souhaitent aussi bénéficier d'une pause pour faire le point sur un métier de plus en plus difficile. Or le contingent attribué pour l'ensemble des corps semble bien mince cette année encore. Ainsi chez les profs d'EPS et les certifiés, on arrive maintenant à 7, voire 8 demandes avant d'obtenir un CFP.

Ce qui amène l'Administration à récupérer des moyens alloués aux PEGC mais aussi à piocher dans les moyens alloués au Réseau d'Aide aux Personnels (RAPE) pour prendre en charge les collègues en difficulté. Ainsi depuis plusieurs années, le prélèvement en faveur du RAPE est passé de 15% du contingent total à 10%.

Au SE-UNSA, nous le condamnons. Nous rappelons que la répartition du contingent est du ressort du Comité Technique Paritaire Académique et nous déplorons l'indigence des moyens en postes adaptés dont le RAPE dispose pour venir en aide aux collègues en grande difficulté.

Nous demandons également un abondement en moyens de CFP pour les corps où l'attente est désespérément longue, comme les Prof d'EPS, les Certifiés et les Agrégés.

Enseignant rime avec patient, mais tout de même !!

Joël Lecomte

MUTATION INTRA ACADÉMIQUES :

PREMIER BOUCHON AVANT LES VACANCES

Avant même la tenue des FPMA, on peut prévoir que le mouvement intra académique 2010 sera sacrifié, victime de deux « bonnes idées » du gouvernement.

D'une part, « il faut » continuer à supprimer la moitié des postes de fonctionnaires partant à la retraite. D'autre part, les stagiaires en « série limitée Chatel » (« réforme » toujours combattue par le SE-UNSA) seront affectés sur des postes complets. Sur l'ensemble des disciplines, le mouvement 2010 tiendra du bouchon monstrueux au péage. Dans beaucoup, il n'y a même pas assez de postes pour placer les mesures de cartes scolaires ! Ainsi, dans des disciplines aussi « anecdotiques » que Lettres, Maths, Anglais, SVT et Sciences Physiques, le mouvement se fera sur une poignée de postes, voire aucun ! (120 mesures de cartes et 70 postes vacants, « heureusement », il y a aussi une cinquantaine de postes partagés...)

Mouvement anémique en Histoire-Géographie et EPS où « se bousculent » une dizaine de postes, soit moins qu'en Arts Plastiques, seul « vrai survivant » du mouvement.

Pour les 600 collègues qui arrivent dans l'académie, le résultat est prévisible : TZR ou... TZR. Le Rectorat semble, bien involontairement, vouloir résoudre le problème des remplacements : créer plus de ZR qu'il n'en a supprimé !

Autres victimes en vue : les « priorités médicales », à quoi servent 1000 points sans poste ? Idem pour les 1000 pts de reconversion, 500 pts aux agrégés, 40 pts aux TZR, ..., c'est de la monnaie de singe (comme notre « revalorisation »).

2 contre-exemples significatifs : la technologie (60 postes vacants) et la documentation (100 postes) n'ont vu arriver qu'une dizaine de collègues d'autres académies. Car entretenant la pénurie, le Rectorat semble considérer que n'importe qui peut ouvrir un CDI ou faire de la techno, surtout s'il est dans une discipline excédentaire. Le SE-UNSA, lui, ne limite pas l'éducation à placer un adulte devant des élèves!

Pour le bilan des mutations, cela sera vite fait, une fois placées, si possible, mesures de cartes scolaires et « priorités médicales », beaucoup de monde sera en ZR ou ne bougera pas.

Laurent Charlemagne

LYCÉE PROFESSIONNEL : RÉSULTATS DE L'ÉTAT DES POSTES DANS QUELQUES DISCIPLINES POUR LA RENTRÉE 2010

Disciplines	Vacants	Créés	Supprimés	Dont MCS
Lettres Hist Géo	28	11	14	7
Lettres Anglais	13	5	9	5
Lettres Espagnol				
Maths Sciences	29	13	14	4
Génie ind textile	4	0	5	3
Génie méca constr	5	0	8	4
Génie méca produ	4	0	7	7
Électrotechnique	9	3	14	13
Arts appliquées	37	2	8	2
Comm bureautiq	6	2	14	10
Compta bureautiq	11	3	19	10
Structures métalliq	2	1	7	2
Génie méca auto	2	2	13	11
Biotechnologies	40	12	12	3
Vente	28	3	7	3
Hôtel-Tech culinaire	9	3	0	0
Hôtellerie-Service	4	3	0	0

Le SE-UNSA s'inquiète de la **réaffectation des collègues** des spécialités industrielles et tertiaires qui sont en MCS, au vu du faible nombre de postes vacants dans l'académie qui seront mis au mouvement « intra ».

Mais aussi et surtout parce que les 85 stagiaires à 18 heures seront affectés en priorité sur ces postes vacants, ce qui réduira fortement les possibilités pour les MCS d'obtenir un autre poste plus près !

Réforme du BAC Pro
+ suppression totale des BEP
+ non remplacement d'1 retraité / 2
= dégâts structurels et pédagogiques

+ d'élèves
= - de dotation
- de moyens
- de dédoublements

Mais + d'Heures Supp'
...pour quelles conditions de travail ?!

Les LP les plus touchés par des suppressions de postes à la rentrée 2010 :

Dans le Nord : LP J. Monnet à Lille, LP Estaires, LP Wasquehal, LP Dunkerque, LP Ile de Flandre à Armentières ; LP Valenciennes, LP Blériot à Cambrai ; LP Seclin ; LP Wormhout

Dans le Pas de Calais : LP Auchel ; LP Lillers ; LP J. Durand à Saint-Omer ; LP Coubertin à Calais, LP Niemen à Calais, LP Savary à Arras, LP Mendes France à Bruay

CARTE SCOLAIRE DES LYCÉES PROFESSIONNELS : LES STRUCTURES ÉVOLUENT AU GRÉ DE LA RÉFORME DU BAC PRO

Niveau d'entrée	Créations divisions	Suppressions divisions
1 ^{ère} PCAP	8	3.5
1 CAP2 ans	5.5	4
2 CAP 2ans	17	2.5
Terminale CAP	8.5	11.5
Terminale PRO 4 ans « industriel »		126
Terminale PRO 4 ans « tertiaire »		105
Terminale BEP « industriel »		261
Terminale BEP « tertiaire »		127.5
Bac Pro 3ans Seconde « industriel »	5	9.5
Bac Pro 3ans Seconde « tertiaire »	3.5	5.5
Bac Pro 3ans Première « industriel »	190	8.5
Bac Pro 3ans Première « tertiaire »	98.5	23
Bac Pro 3ans Terminale « industriel »	155	0.5
Bac Pro 3ans Terminale « tertiaire »	156	

En fonction des données rectorales sur les nouvelles structures pour la rentrée 2010 ;

Le SE-UNSA constate :

- le développement limité des CAP 2 ans ! (ce qui est contradictoire avec le projet de la réforme.)

- la disparition des sections de mention et de formation complémentaires qui permettaient d'ajuster la qualification aux besoins demandés.

- les suppressions en totalité des sections BEP terminales comme prévu, et les créations supplémentaires insuffisantes de sections de BAC PRO « premières » 3 ans qui doivent accueillir en plus les titulaires on non du BEP !

Ce qui était logiquement décidé (avec un quota de 50%), dans le cadre des passerelles transitoires BEP- BAC Pro pour ces élèves qui le souhaitaient n'est pas réalisé à la hauteur des besoins !

Que fait-on du projet d'orientation de ces élèves !

Sur ce point le Rectorat nous affirme que des moyens d'ajustement seront donnés aux EPLE en fonction des demandes de ces élèves.

- les réajustements par suppressions de ½ sections, bien souvent, qui s'effectuent pour les sections de BAC PRO 3 ans en tertiaire comme en industriel en fonction des effectifs. Parfois certaines par manque d'élèves, mais souvent pour limiter les dotations horaires « complémentaires » en HP ! prévues en fonction du nombre d'élèves par section.

- la modification ou la suppression en règle générale des cursus de formation et des structures, dans un bassin, sans une concertation et réflexion plus affinée en matière d'orientation et d'insertion et de mobilité des élèves !

En conclusion, le SE-UNSA demande une étude sérieuse :

- sur les décrochages de certains élèves, plus conséquents dans le cadre d'un cursus plus long avec une élévation des compétences,
- sur la mise en place de passerelles Bac Pro-CAP qui sont nécessaires pour certains élèves,
- sur les modalités et les possibilités de réorientation en fin de seconde Bac Pro.

Sinon, les personnels des LP seront confrontés à la rentrée à de nouvelles difficultés de gestion, de suivi et de réussite des élèves.

Jacques Laurent

STAGIAIRES DU SECOND DEGRÉ : LE BOND VERS L'INCONNU

Début juin, personne ne sait encore comment seront maltraités les enseignants-stagiaires en lycées et collèges à la rentrée. Il y a un an, grâce à l'abstention bienveillante du SNES, Darcos a mis en œuvre la destruction de la formation enseignante pour supprimer des postes dès la rentrée 2011. Au lieu d'être face aux élèves entre 6 à 8h, et le reste du temps en IUFM, les stagiaires seront affectés à temps complet dans les établissements, avec quelques moments de formation.

Tout content d'économiser, le ministère a oublié la mise en place de cette nouvelle organisation...qu'il a courageusement refilee aux rectorats, sans consignes claires.

Depuis un an, le SE-UNSA essaye de limiter les dégâts en discutant point par point les « idées » qui émergent des Recteurs ou du ministère.

En attendant un énième changement, les stagiaires occuperaient des postes complets (bloquant le mouvement général) mais sans savoir comment ils seront accompagnés. Les annonces du Rectorat ont été assez variées :

- le stagiaire va dans la classe de son tuteur jusqu'à la Toussaint puis prendra ses propres classes. Qui le remplacera ? Le vivier de TZR est déjà insuffisant !
- Ou c'est le tuteur qui vient dans les classes du stagiaire jusqu'à la Toussaint : même problème de remplacement et l'idée de ne pas faire la rentrée dans ses classes va refroidir l'enthousiasme, déjà pas brûlant, des tuteurs.
- Ou alors le tuteur et le stagiaire, dans le même établissement (facile à organiser, ça !), se visitent l'un l'autre pendant leurs heures de liberté, si les emplois du temps sont bien faits (toujours aussi facile) : soit discussions limitées et/ou semaines bien chargées.
- Pour les remplacements, les élèves risquent de voir débarquer un puis deux étudiants en master... quelles seront les conséquences positives pour ces élèves de voir ainsi se succéder des personnes sans formation pendant une telle durée ? Quant aux responsabilités, il faudra renoncer aux principes laïques et prier pour qu'il n'y ait pas d'accident : ces remplaçants étudiants n'étant pas fonctionnaires.

Pour que l'énormité ne se voie pas trop, on camoufle comme on peut : les tuteurs sont partis pour être (très) bien payés (le système précédent coûtait bien plus cher, il y a de la marge). Le seul objet de la « déforme » étant de supprimer des postes, il ne faut pas s'étonner que les conséquences n'aient jamais été anticipées par le ministère. Contrairement à d'autres, le SE-UNSA s'est opposé dès le début à la destruction des IUFM et de la formation, et il continuera à la dénoncer. Néanmoins, le SE-UNSA ne fera pas payer aux stagiaires la situation dont ils sont doublement victimes et n'appelle pas à refuser d'être tuteur.

Laurent Charlemagne

RYTHMES SCOLAIRES : LE SPORT NE RÉSOUT PAS TOUT

Les dernières annonces ministérielles concernant le réaménagement des rythmes scolaires laissent perplexes et posent de nombreux problèmes.

Une centaine d'établissements en France, 2 à 4 par académie, devraient expérimenter de nouveaux rythmes scolaires sur le modèle de ce qui a été appliqué dans la bonne ville de Meaux : cours le matin jusqu'à 13h, activités sportives l'après-midi, pour 2 ou 3 classes par établissement.

L'annonce pose plusieurs problèmes :

- D'abord, elle intervient avant le début des discussions sur les rythmes scolaires annoncées par le ministère. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement annonce des négociations en ayant déjà un projet tout ficelé ...
- Ensuite, elle s'inspire de l'exemple allemand qui est aujourd'hui remis en cause du fait des inégalités qu'il crée et du faible niveau scolaire relevé chez les élèves allemands. Mais surtout :
- qui va animer les activités sportives ? Certainement pas les profs d'EPS, qui ne sont pas assez nombreux ; on annonce d'ailleurs que les cours d'EPS seraient maintenus le matin ... Des animateurs sportifs donc : payés par qui ?
- Quels équipements sportifs va-t-on utiliser ? Quand on sait que leur nombre est insuffisant et que certains collèges ne peuvent pas emmener leurs élèves à la piscine, vu qu'il n'y en a pas dans le secteur et qu'on n'a pas d'argent pour payer les bus ?...
- Quelles activités seront proposées ? Elles varieront évidemment en fonction de la richesse des collectivités territoriales. Les élèves avaient un éventail de choix considérable à Meaux. Ils étaient même pris en charge pour faire leurs devoirs le soir. Vous savez qui est la maire de Meaux ? J.F. Copé ... Pas étonnant que l'expérimentation ait si bien marché !
- Quid des activités culturelles et artistiques ? Encore une fois, on veut nous faire croire que le sport est la solution à tout : absentéisme, violence. Fatiguez-les, ces jeunes, ils seront trop éreintés pour être délinquants ... On croit rêver !
- Et puis, matériellement, si on passe de 7H de cours par jour à 5H tout au plus, c'est le calendrier scolaire qu'il va falloir changer si on veut traiter le programme. Concrètement, si vous teniez à vos 2 mois de vacances, vous avez du souci à vous faire ...

Céline Rigo

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DU 19 JUIN 2010 : VIVE L'ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE ET GRATUITE !

Depuis le lancement de cette campagne, nous avons réunis plus de 200 000 « militants-citoyens » qui ont engagé individuellement leur nom dans cet Appel national pour l'École Publique. Au-delà de ce nombre, ce sont des milliers d'élus que nous avons sensibilisés, des centaines de milliers de nos concitoyens que nous avons alertés.

Le temps des « marchands d'écoles » qu'on veut nous imposer n'est donc pas une fatalité.

Le sursaut militant incarné par cet appel, ne s'arrêtera pas avec cette journée symbolique pour l'École de la République. Cette journée du 19 juin comme cette pétition, n'est pas une fin, c'est un moyen.

Dès la rentrée nous allons poursuivre la contre-offensive avec les 40 organisations nationales et les 200 000 militants signataires, contre la destruction massive d'emplois publics qui asphyxie notre modèle républicain.

Nous sommes face à un choix de société :

- Nous ne voulons pas de marchands d'écoles en concurrence avec la compétition comme vertu cardinale.
- Nous voulons une École de la réussite de tous où les futurs citoyens apprennent la solidarité, non comme une aumône, mais comme un acte gratuit.
- Nous voulons une École où la laïcité soit garantie pour que l'esprit critique des jeunes puisse s'aiguiser en toute liberté.

AGIR EN FAVEUR DES PRÉCAIRES

Réunis en intersyndicale le 6 Avril dernier, le SE-UNSA et les autres organisations du 2nd degré ont décidé d'interpeller M. Luc Châtel sur la situation des enseignants, CPE et Co-psy non-titulaires. Une pétition interpelle le ministre de l'Education nationale et exige une réponse et des actions sur ces points :

- contre le recours dévoyé et illégal à la vacation.
- pour l'augmentation du nombre de postes aux concours de recrutements
- pour un plan de titularisation rapide.
- pour une gestion transparente des personnels non-titulaires, en fonction d'un cadrage national (rémunérations, affectations ...).
- contre le recrutement de nouveaux précaires mais pour le réemploi de tous les non-titulaires garanti à la rentrée 2010.

En signant massivement la pétition, ensemble nous ferons porter nos voix contre la précarité dans l'Education nationale !

www.pourenfiniraveclaprecarite.org

QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU D'EDUCATION SANS FRONTIÈRES ?

RESF a été créé en juin 2004, à l'initiative d'enseignants syndiqués (dont l'UNSA Education) et d'autres, décidés à réagir concrètement aux cas d'élèves menacés d'expulsion rencontrés sur leurs établissements.

Buts de RESF :

- Révéler un scandale national : les expulsions de jeunes étrangers entrés seuls sur le territoire après l'âge de 13 ans, accueillis dans nos écoles et devenus des sans papiers à leur majorité.
- sensibiliser aux expulsions des parents sans papiers venus de l'étranger avec leurs enfants et/ou ayant des enfants nés en France et scolarisés dans notre pays.
- Créer autour d'eux, à partir de la communauté scolaire, des comités de soutien et obtenir leur régularisation.

Gens d'opinions politiques, philosophiques diverses, nous sommes réunis sur la base du respect des droits fondamentaux : droit à l'éducation, droit de vivre en famille, droit à la dignité de chacun, étranger ou non... Nous sommes mobilisés dans un réseau informel, sans appareil, sans hiérarchie où chacun fait selon ses moyens, ses compétences.

Car rassembler, mobiliser autour de jeunes et de familles, organiser des cérémonies de «parrainage» républicain dans les mairies, ... **est à la portée de tout citoyen.**

Nous restons une force de résistance et de vigilance active pour le respect des droits fondamentaux de chacun.

➤ *Comment aider RESF ? L'investissement dans le réseau peut très bien consister à :*

- **se tenir au courant et à faire circuler des informations** (listes de diffusion, site internet...). Ainsi, en cas de nécessité (expulsion en cours, envoi d'une « obligation de quitter le territoire français »...) toutes les bonnes volontés et compétences peuvent être rapidement mobilisées.
- **mobiliser au plus près du terrain**, dans les écoles mêmes, grâce aux enseignants, parents d'élèves, voire élèves eux-mêmes pour les plus âgés (pétitions, témoignages écrits dans les dossiers de régularisation, présence au tribunal si nécessaire...)
- **participer à l'intendance plus régulière** (entretien des listes de contact, site internet, organisation d'actions particulières...).

- **s'investir dans le suivi d'une personne ou une famille et de leur dossier**, dans une optique de régularisation (accompagner à la préfecture, parrainer, à Lille, Ronchin et Loos...)
- **participer à des tables de pétitions**, soit sur des demandes précises de régularisation, soit sur des sujets plus larges (refus du durcissement des conditions de rétention par exemple, situation particulière des jeunes majeurs...).

En tout cas, une chose est sûre et l'expérience le prouve : c'est la solidarité active et concrète qui contribue à
« **la possibilité réelle de vivre ensemble** »

Sur Lille, **une permanence est assurée par téléphone : 06 27 62 27 88 Mail : RESF5962@wanadoo.fr**

Pour plus d'informations, voir sur le site pour trouver actions, pétitions, livres de jeunesse...

<http://www.educationsansfrontieres.org/>





En finir avec la précarité dans nos établissements !

Une intersyndicale réunissant la quasi-totalité des organisations syndicales vient de s'adresser au ministre de l'Éducation nationale pour demander qu'on les réunisse sans délai afin que la situation des enseignants, CPE et Cop non-titulaires soit mise à plat et que des négociations s'ouvrent pour mettre en place un plan de titularisation, conformément aux engagements du Président de la République qui, interpellé par un enseignant non-titulaire sur un plateau de télévision, s'est dit « prêt à envisager leur titularisation progressive pour ne pas les laisser dans une situation de précarité ».

Dans sa réponse, le ministre persiste à considérer le recours à la précarité comme « inévitable » et n'évoque pas, pour l'instant, la mise en place d'un plan de titularisation, se contentant d'envisager l'amélioration de la gestion des non-titulaires.

Les signataires s'opposent au recours à la précarité. L'emploi de personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions que les titulaires et maintenus dans la précarité est inacceptable.

Depuis plusieurs années, les conditions d'exercice, d'emploi et de rémunération des non-titulaires, appelés sur des missions de remplacement ou placés dès la rentrée sur des postes vacants en raison de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader comme celles des autres personnels. Par l'utilisation de contrats toujours plus précaires comme la vacation, auxquels rectorats et ministère recourent massivement, le ministère de l'Éducation nationale aggrave encore leurs conditions.

Cette précarité fragilise le fonctionnement des établissements et le travail pédagogique des équipes éducatives.

C'est pourquoi nous vous demandons que :

- Le recours dévoyé et illégal à la vacation cesse, conformément à plusieurs jurisprudences du Conseil d'État requalifiant vacations en contrats.
- Le nombre de postes aux concours de recrutements externes et internes soit fortement augmenté.
- Des négociations rapides soient mises en œuvre pour la mise en place d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne.
- Des améliorations immédiates permettent une gestion transparente des personnels non-titulaires, en fonction d'un cadrage national (rémunérations, affectations ...).
- Soit mis fin au recrutement de nouveaux précaires et que, compte tenu de l'ampleur des besoins, le réemploi de tous les non-titulaires soit garanti à la rentrée 2010.